

Accidents et agressions : les conseils d'experts pour mieux se défendre



Marcel Bès et Armelle Krebs assurent les permanences deux mardis par mois, de 9h à 12h. (Photo Myr)

Si l'association d'Assistance aux victimes d'accidents et d'agressions (AAVAA) est hyéroise, elle tient, tous les deuxièmes et quatrièmes mardis matin de chaque mois, une permanence dans la salle 113 de la maison communale Gérard-Philippe.

Elle a pour but de fournir un soutien à toutes les victimes d'accidents ou d'agressions.

S'appuyant sur un réseau de professionnels, les quatre membres bénévoles et la salariée apportent une aide psychologique et judiciaire.

Quels que soient les types d'accidents ou d'agressions, les victimes sont fragilisées physiquement et mentalement, et ne disposent pas des connaissances pour faire valoir leur droit.

Psychologues, médecins experts et avocats collaborent avec les adhérents, tandis que l'association gère les avances de frais.

Pour souscrire, il faut être victime, et verser une cotisation de 40 euros. L'adhésion prend fin une fois la procédure terminée.

L'AAVAA est agréée par la sécurité routière pour ses actions envers les accidentés de la route. Elle intervient également dans les collèges, lycées et universités du département.

MYR

Savoir +

Horaires des permanences régionales au 06.20.46.61.06
ou sur Internet: www.aavaa.fr/fr

Vau Martin du lundi
17 Avril 2017